



**PROCES-VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARVEYRES**  
**DU 24 AOUT 2020**

Nombre de conseillers	19	Date de convocation	19/08/2020
En exercice	19	Date de la séance	24/08/2020
Présents	13	Heure de la séance	19H00
Votants	16	Lieu de la séance	Salle des Fêtes du Bourg
Quorum	10	Président de séance	Bernard GUILHEM

MEMBRES DU CONSEIL	FONCTIONS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
GUILHEM Bernard	MAIRE	X		
AVRILLAUD Cédric	ADJOINT		x	
COUILLAUD Angélique	ADJOINT	X		
DONIS Nicolas	ADJOINT	X		
DOS SANTOS Catherine	ADJOINT	X		
WALTON Samuel	ADJOINT	X		
LAFON Daniel	CONSEILLER DELEGUE	X		
GAILLARD Isabelle			X	
REGOURD Emmanuel	CONSEILLER DELEGUE	X		
BOITEL Cécile		X		
BELLOT Julie	CONSEILLER DELEGUE	X		
MARRAS Rodolphe	CONSEILLER DELEGUE		X	EHLINGER Nausicaa
PEREZ Benoît			X	
SAVARY Cynthia		X		
EHLINGER Nausicaa		X		
PERON Jean		X		
DESIGNES Jacky		X		
SAGE Marie-Hélène			x	DESIGNES Jacky
MEYRAN Myriam			X	PERON Jean

<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	BOITEL Cécile
-----------------------------	---------------

Monsieur le Maire accueille les membres présents et rappelle l'ordre du jour tel qu'il était mentionné dans la convocation du Conseil Municipal.

#### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 29 juin 2020 ;
- N° 2020/52-2408 – Délibération portant sur la demande de subvention au titre de l'aménagement de bourg pour l'aménagement de la chaussée au droit du futur giratoire (Carrefour route Brondeau du tertre/RD2089);
- N° 2020/53-2408– Délibération portant sur la demande de subvention au titre de l'aménagement ce carrefour au droit du futur giratoire (Carrefour route Brondeau du tertre/RD2089);
- N° 2020/54-2408– Délibération portant sur l'aide spécifique à la convention d'aménagement de bourg au droit du futur giratoire (Carrefour route Brondeau du tertre/RD2089 ) ;
- N° 2020/55-2408– Délibération portant sur le tableau des effectifs ;
- N° 2020/56-2408– Délibération portant sur la subvention 2020 attribuée au CCAS ;
- N° 2020/57-2408– Délibération portant sur les admissions en non-valeur ;

- N° 2020/58-2408– Délibération portant sur la candidature à la procédure de convention d'Aménagement Ecoles ;
- N° 2020/59-2408– Délibération portant sur l'adhésion au groupement de commandes en matière d'exploitation et de maintenance des installations thermiques ;
- Informations aux élus (conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

N° 2020/52-2408 – DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMENAGEMENT DE BOURG POUR L'AMENAGEMENT DE LA CHAUSSEE AU DROIT DU FUTUR GIRATOIRE (CARREFOUR ROUTE BRONDEAU DU TERTRE/RD2089)

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la convention d'aménagement bourg, il convient de solliciter les aides départementales au fur et à mesure de l'avancée des dossiers associés.

Il propose de soumettre les travaux d'aménagement bourg définis dans l'avenant de la convention d'aménagement bourg signée avec le Conseil Départemental.

Une subvention départementale est envisageable à hauteur de 35% du montant hors taxes des travaux. Le montant des travaux hors taxes éligible est plafonné à 61 000 euros.

DESIGNATION	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €	FINANCEURS	MONTANT TTC en €
Aménagement de la chaussée du giratoire route Brondeau du Tertre/RD2089 comprenant la structure, le reprofilage et le revêtement	122 300.00	147 760.00	Conseil Départemental de la Gironde	21 350.00
			Commune	125 410.00
<b>TOTAL</b>	122 300.00	147 760.00	<b>TOTAL</b>	147 760.00

DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et à la réalisation des travaux.

**VOTE :            0 CONTRE                            0 ABSTENTION                            16 POUR**

N° 2020/53-2408– DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AMENAGEMENT CE CARRREFOUR AU DROIT DU FUTUR GIRATOIRE (CARREFOUR ROUTE BRONDEAU DU TERTRE/RD2089)

Monsieur le Maire propose de soumettre les travaux d'aménagement en résine du carrefour définis dans l'avenant de la convention d'aménagement bourg signée avec le Conseil Départemental.

Une subvention départementale est envisageable à hauteur de 40% du montant hors taxes des travaux.  
Le montant des travaux hors taxes éligible est plafonné à 22 500 euros.

DESIGNATION	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €	FINANCEURS	MONTANT TTC en €
Aménagement en résine du carrefour route Brondeau du Tertre/RD2089	31 520.00	37 824.00	Conseil Départemental de la Gironde	9 000.00
			Commune	28 824.00
TOTAL	31 520.00	37 824.00	TOTAL	37 824.00

#### DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et à la réalisation des travaux.

**VOTE :                                      0 CONTRE                                      0 ABSTENTION                                      16 POUR**

#### N° 2020/54-2408– DELIBERATION PORTANT SUR L'AIDE SPECIFIQUE A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG AU DROIT DU FUTUR GIRATOIRE (CARREFOUR ROUTE BRONDEAU DU TERTRE/RD2089);

Monsieur le Maire propose de soumettre les travaux d'aménagement en résine du carrefour définis dans l'avenant de la convention d'aménagement bourg signée avec le Conseil Départemental.

Une subvention départementale est envisageable à hauteur de 35% du montant hors taxes des travaux auquel s'applique le coefficient de solidarité de 0.90 (taux en vigueur au 01/01/2020).

Le montant des travaux hors taxes éligible est plafonné à 102 200 euros.

DESIGNATION	MONTANT HT en €	MONTANT TTC en €	FINANCEURS	MONTANT TTC en €
Aménagement du carrefour route Brondeau du Tertre/RD2089	124 735.00	149 682.00	Conseil Départemental de la Gironde	32 193.00
			Commune	117 485.00
TOTAL	124 735.00	149 682.00	TOTAL	149 682.00

#### DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Gironde ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et à la réalisation des travaux.

**VOTE :**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**16 POUR**

L'aide du Département de la Gironde pour ses trois demandes de subvention représente 62 543 euros. Une participation de la communauté d'agglomération du Libournais devrait être attribuée dès que le marché public de travaux d'aménagement bourg sera acté et le montant des travaux du giratoire connu. 62 000€ devraient aussi être versés par les communes desservies par le collège d'Arveyres. Une convention de participation devra être signée avec les communes concernées.

L'ouverture des plis du marché public se déroulera le vendredi 28 septembre 2020.

**N° 2020/14-0203– DELIBERATION PORTANT SUR LE TABLEAU DES EFFECTIFS - COMMUNE**

Monsieur le Maire informe que depuis 2019 deux agents du service technique sont en congé Maladie et remplacés par des agents contractuels.

Pour répondre aux besoins de service, un troisième contrat a été signé au 1° mars 2020. Ce dernier recrutement arrive à son terme le 31 août 2020. La qualité du travail fourni convient aux élus en charge de ce service.

Il propose de nommer l'agent concerné au grade d'adjoint technique 2° classe stagiaire à compter du 1° septembre 2020 et de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit :

<b>Grade d'emploi</b>	<b>Nombre de postes créés</b>	<b>Pourvu par :</b>	<b>Quotité du temps de travail</b>	<b>Nombre de postes à créer</b>	<b>Nombre de postes à supprimer</b>	<b>Date d'effet</b>
Adjoint technique 2° classe	3	1 agent  1 agent  1 agent	30/35°  20/35°  35/35°	1		01/09/2020
Adjoint technique Principal 2° classe	5	3 agents  2 agents	35/35°  35/35°			
Agent de maîtrise	1	1 agent occupant les fonctions de responsable du service technique	35/35°			
ATSEM Principal 2° classe	2	1 agent  1 agent	35/35°  28/35°			
ATSEM Principal 1° classe	2	1 agent  1 agent	15/35°  35/35			
Adjoint administratif Principal 2° classe	2	2 agents	35/35°			
Adjoint administratif Principal 1° classe	1	1 agent	35/35°			

Opérateur des A.P.S principal	1	1 agent occupant les fonctions de coordonnateur Enfance Jeunesse et direction ALSH	35/35°			
Adjoint territorial d'animation	2	2 agents	35/35°			
Rédacteur territorial principal 1° classe	1	1 agent occupant les fonctions de secrétaire de mairie	35/35°			
Contrat à durée Indéterminée	1	1 agent	28/35°			

#### DECISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le tableau des effectifs tel qu'il est mentionné ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents associés à cette nomination.

**VOTE :                                 0 CONTRE                                 0 ABSTENTION                                 16 POUR**

#### N° 2020/56-2408– DELIBERATION PORTANT SUR LA SUBVENTION 2020 ATTRIBUEE AU CCAS

Pour faire suite à la délibération du budget communal 2020, Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer pour attribuer la subvention 2020 allouée par la commune au CCAS d'Arveyres.

Cette aide est en baisse de 1 896.26 euros par rapport à l'année 2019 (attribution 2019 = 11 529.26 €). Elle est déterminée en fonction du résultat d'exploitation 2019 du CCAS. Il présentait un excédent de 4 447.40 euros.

#### DECISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le versement d'une subvention 2020 au CCAS pour un montant de 9 653.00 euros.

**VOTE :                                 0 CONTRE                                 0 ABSTENTION                                 16 POUR**

#### N° 2020/57-2408– DELIBERATION PORTANT SUR LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Par courrier explicatif du 24/06/2020, Monsieur le Comptable Municipal informe qu'il est nécessaire d'admettre en non-valeur un titre de recettes du budget communal de l'année 2012 pour un montant de 3.18 euros.

#### DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes n° 312 de l'exercice 2012, d'un montant de 3.18 euros ;

**VOTE :                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION                      16 POUR**

**N° 2020/58-2408 – DELIBERATION PORTANT SUR LA CANDIDATURE A LA PROCEDURE DE CONVENTION D'AMENAGEMENT ECOLE**

Monsieur Nicolas DONIS, fait part au Conseil Municipal de l'intérêt de développer une réflexion en vue de définir les actions nécessaires à un meilleur aménagement des écoles communales, tant en ce qui concerne le cadre de vie des élèves et du personnel que la mise en valeur du patrimoine bâti ou environnemental. Il rappelle que c'était un des projets annoncés durant la campagne électorale.

Il expose que le Département de la Gironde propose une procédure appelée Convention d'Aménagement Ecole pour les structures de plus de cinq unités Classe à créer et/ou à réhabiliter. Elle consiste dans une première phase à réaliser une étude globale d'aménagement subventionnée au taux de 50% d'une dépense plafonnée à 15 000€ HT (avec ensuite application du Coefficient Départemental de Solidarité). Cette étude prendra en compte le développement démographique de la commune et l'environnement architectural. Dans une seconde phase, une convention pluriannuelle des actions à réaliser et définies au regard des conclusions de l'étude sera validée.

Dans le cadre de la CAE, le Département de la Gironde peut octroyer :

- une aide financière de 50% plafonnée à 55 000 € hors taxes pour l'aménagement d'une unité pédagogique ;
- une subvention de 30% plafonnée à 300 000 € hors taxes pour les travaux du restaurant scolaire ;
- une contribution de 50% plafonnée à 36 000 € hors taxes pour l'acquisition de mobilier de restauration scolaire ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et conscient de la nécessité d'engager une réflexion sur l'aménagement des écoles, portant notamment sur :

- l'aménagement lié à la hausse croissante des effectifs élèves ;
- l'extension du restaurant scolaire avec la mise aux normes de la cuisine ;
- le réaménagement des cours d'école ;
- le réaménagement de l'ALAE élémentaire ;
- la création d'un lieu de vie pour l'accueil de loisirs maternel ;
- la création d'une salle de restauration pour le personnel ;
- la création de vestiaires dédiés aux différents personnels intervenant au sein des écoles ;
- toutes les actions dont la nécessité pourra être démontrée par l'étude préalable contribuant à rendre les écoles plus attractives et une distribution des locaux plus cohérente pour le bien-être des enfants, des adultes et une meilleure qualité de vie scolaire.

DECIDE :

- de se porter candidat à une Convention d'Aménagement Ecoles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la Convention d'Aménagement Ecoles et à accomplir les formalités nécessaires à l'obtention des subventions auprès des différents organismes.

**VOTE :                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION                      16 POUR**

N° 2020/59-2408 – DELIBERATION PORTANT SUR L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN MATIERE D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde a élargi ses compétences depuis quelques années et qu'il propose cette année la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques.  
Un diagnostic préalable est établi préconisant un certain nombre d'interventions.

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic énergétique avait été réalisé par ce syndicat sur la commune. Suite à ce travail et à la mise en œuvre de certaines préconisations, il n'y a plus de pics de consommations constatés dans les bâtiments communaux.

Il précise que l'adhésion n'engage pas de dépenses tant qu'il n'y a pas de d'achats validés.

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la commune d'Arveyres fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Énergies de région Nouvelle Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) est le coordonnateur du groupement,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce nouveau marché groupé en matière d'exploitation et de maintenance des installations thermiques (chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation) présente un intérêt pour la commune d'Arveyres au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature au marché groupé en matière d'exploitation et de maintenance des installations thermiques proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité/du membre,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations (données techniques, consommations, facturations...) relatives à ces différents points de livraison énergétiques,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'Arveyres est partie prenante.

de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont commune d'Arveyres est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

**VOTE :**

**0 CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**16 POUR**

**INFORMATIONS AUX ELUS (CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de l'assemblée du 5 avril 2014 – délibération n° 22042014 – et celles déléguées lors de l'assemblée du 25 mai 2020 – délibération n° 2020/19-2505, il a pris les décisions suivantes

1- Déclarations d'intention d'aliéner

ADRESSES	PARCELLES
24 avenue de la Libération	ZD 196
5 Ter Impasse de Siston	E 1275, 1584
27 Route de Fonsegrède	ZL 48
18 Allée des Pommiers	ZL 308, 310, 311, 312, 313, 314
Route de Fonsegrède	ZL 175, 180
64 rue de l'Eglise	E 41

La commune n'a pas préempté

2- Acceptation des indemnités de sinistres :

- 1 840.04 euros de l'assurance SMACL pour le règlement d'indemnités journalières d'un agent placé en congé de Maladie Ordinaire ;
- 1 079.19 euros de l'assurance SMACL pour le règlement d'indemnités journalières d'un agent placé en congé de Maladie Ordinaire ;
- 1 479.93 euros de l'assurance SMACL pour le règlement d'indemnités journalières d'un agent placé en congé de Maladie Professionnelle ;
- 5 611.41 euros de l'assurance SMACL pour le règlement d'indemnités journalières d'agents placés en congé de Longue Maladie et Maladie Ordinaire ;
- 187.30 euros de l'assurance Maladie pour le règlement d'indemnités journalières d'un agent contractuel placé en congé de Maladie Ordinaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Angélique COUILLAUD présente un point de situation sur le CCAS d'Arveyres. Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé d'élus du conseil municipal et de personnes qualifiées représentant des associations sociales.



REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 202022-2906)	PERSONNES QUALIFIEES
Madame Angélique COUILLAUD (Vice-Présidente)	Madame Marie RIBEREAU
Monsieur Daniel LAFON	Monsieur Louis GUILHEM
Madame Cynthia SAVARY	Monsieur Xavier DUBOIS
Monsieur Jacky DESVIGNES	Madame Françoise CHAUSSAT

La prochaine assemblée se tiendra le 24 septembre 2020. Elle statuera sur la composition et le choix des colis de fin d'année distribués aux anciens de la commune.

Depuis la prise de fonction des élus du C.C.A.S., ont été traités 3 demandes de logements, constats d'insalubrité, 2 demandes d'aide pour coupure électrique, 3 rendez-vous pour accompagnement administratif, 6 interventions auprès de personnes âgées.

Le registre des personnes vulnérables est en cours d'actualisation. Les prises de contact téléphoniques, faites par les animateurs durant la période de confinement et après, révèlent un besoin de présence physique à domicile d'un grand nombre de nos séniors.

Une analyse des besoins sociaux est à établir dans les six mois suivant l'installation du conseil d'administration du C.C.A.S..

- Madame Catherine DOS-SANTOS informe que la prochaine commission Urbanisme se tiendra le 25 août 2020. Les élus composant cette instance sont conviés par courriel. Elle précise que 36 permis de construire dont 4 ont reçu un avis défavorable, 31 déclarations préalables dont 6 défavorables et 29 certificats d'urbanisme informatifs ont été délivrés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- Monsieur Nicolas DONIS indique que lors de la rentrée scolaire 2020/2021, le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020, l'école élémentaire accueillera 133 élèves et 3 nouvelles enseignantes.

CP : 24 élèves                      CP/CE1 : 22 élèves                      CE1/CE2 : 22 élèves  
CE2/CM1 : 21 élèves              CM1/CM2 : 21 élèves                      CM2 : 23 élèves

L'effectif est en hausse par rapport à l'année scolaire précédente.

Le protocole sanitaire est identique à celui de la fin d'année scolaire 2019/2020. 2 récréations comprenant les enfants de 3 classes sont organisées chaque demi-journée.

Même organisation pour le service repas.

L'école maternelle est constituée de 4 classes. Un bâtiment modulaire a été livré au cours de l'été 2020. Il n'est pas certain qu'il soit opérationnel le jour de la rentrée. Les menuiseries ne seront livrées que le 27 août 2020.

Le nombre d'enfants inscrits n'est pas connu à ce jour.

- Monsieur Samuel WALTON précise que le marché des travaux de voiries 2020 est en cours d'élaboration par le maître d'œuvre, la société AZIMUT INGENIERIE. La réhabilitation du Chemin de de Tire-Merle se poursuivra. Le Chemin de Cugnefesse, de Negrot et du Caillou seront aussi traités cette année ou au plus tard au printemps 2021.

Beaucoup d'interventions liées aux problèmes de voisinage. Des rappels sont faits par l'agent A.S.V.P et l' élu d'astreinte.

Les dépôts sauvages sont conséquents et très souvent liés à une activité professionnelle. Une matinée par semaine est consacrée à la collecte de ces déchets par les agents du service technique.

Monsieur le Maire constate que la réflexion en cours au sujet de la pose de caméras de surveillance n'est pas inutile. Le coût est élevé, des agréments sont à obtenir mais est-ce que la commune pourra s'en dispenser ?

Les enquêtes pour rechercher les fautifs doivent être diligentées par la commune. Elles aboutissent rarement.

Le fauteur de troubles est rarement le propriétaire des documents identifiés dans les déchets prélevés.

- Monsieur Nicolas DONIS indique que le Département de la Gironde a confirmé la complétude du dossier de demande de subvention pour l'informatisation de la nouvelle classe de l'école élémentaire. Les achats peuvent être effectués sans présager du montant de la subvention qui sera attribuée.

Pas de nouvelle concernant la demande dérogatoire relative à l'acquisition de mobilier scolaire pour cette même classe.

- Monsieur Jean PERON interroge sur les actions en cours concernant les gens du voyage installés à proximité du lac de Cadarsac.

Monsieur le Maire informe que le nouvel édile de Cadarsac a relancé la procédure auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Libourne. Une ordonnance d'expulsion devrait suivre.

- 21 caravanes des gens du voyage se sont installées sur la Plaine de Sports sans autorisation. Leur départ est prévu le 30 août 2020. Aucune aire sur le territoire du libournais n'est disponible pour les recevoir.

Monsieur Nicolas DONIS souhaiterait que des dispositions soient prises pour limiter l'accès des véhicules « haut » sur la Plaine de Sports, la Commanderie et le Stade.

Monsieur le Maire indique que l'installation d'un portique télescopique (accès Pompiers obligatoire) est estimée à 20 000 euros.

- Monsieur Jacky DESVIGNES informe qu'il reprend la collecte des bouchons d'amour à titre personnel. Cette collecte de bouchons de bouteilles et flacons permet leur recyclage par des travailleurs handicapés. Le fruit des ventes sert à l'acquisition de fauteuils roulants. Le dépôt se situe en Dordogne. Des points de collecte seront mis en œuvre sur la commune. Il serait apprécié d'en remettre en mairie et dans les écoles.

- La bibliothèque BADIE reprendra son activité le 31 août 2020.

Séance levée à 20h05.